



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
16 août 2022

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-huitième session

En ligne, 13, 14 et 16 septembre 2021 et Dakar,
12–16 septembre 2022*

Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Le Fonds général d'affectation spéciale a été créé conformément à l'article 27 des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. L'objectif principal du Fonds est de fournir, en totalité ou en partie, le financement nécessaire au fonctionnement des organes de la Conférence et à la mise en œuvre de ses activités, et de doter la Conférence d'une base financière durable. Selon ces statuts, les contributions au Fonds doivent être annoncées à chaque session de la Conférence et la question de la situation du Fonds doit être inscrite à l'ordre du jour de toutes les sessions ordinaires.

2. À la création du Fonds général d'affectation spéciale, il était prévu qu'il serait alimenté par des contributions volontaires. Toutefois, à la sixième session de la Conférence, tenue en 1995, il est apparu que très peu de pays versaient des contributions au Fonds. Conscients de l'importance du Fonds, qui constitue le principal moyen de mobiliser des ressources et d'assurer le respect des engagements pris par les gouvernements des pays d'Afrique à l'égard de la Conférence, certains représentants ont estimé à cette session qu'il fallait impérativement prévoir des contributions obligatoires pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ses activités.

3. À sa huitième session, tenue à Abuja en 2000, la Conférence est, par sa décision 8/5, convenue de revoir ses dispositions institutionnelles et d'adopter un barème des contributions au Fonds général d'affectation spéciale que les États membres seraient tenus de respecter. Enfin, elle a prié le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'adresser aux États membres des avis de recouvrement pour des contributions au Fonds correspondant à l'esprit de bonne volonté consacré dans les décisions prises concernant le Fonds.

4. À la treizième session de la Conférence, qui s'est tenue à Bamako en juin 2010, les représentants sont convenus que les travaux de la Conférence exigeaient des ressources financières considérables et qu'il était indispensable de faire en sorte que le Fonds général d'affectation spéciale soit alimenté en conséquence. La Conférence a donc, par sa décision 13/4, demandé instamment aux

* Conformément à la décision prise à la réunion du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue le 26 mai 2022, la dix-huitième session de la Conférence, qui avait été ajournée le 16 septembre 2021, reprendra en présentiel à Dakar du 12 au 16 septembre 2022.

** La version anglaise du présent document est publiée sans avoir été revue par les services d'édition.

États membres d'acquitter leurs contributions pour lui permettre d'élargir la portée de ses travaux et de surmonter les contraintes financières auxquelles elle se heurtait constamment.

A. Décision adoptée à la treizième session

5. Par sa décision 13/4, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a décidé :

- a) D'exhorter les gouvernements à n'épargner aucun effort pour verser leurs contributions à son Fonds général d'affectation spéciale ;
- b) D'exhorter également les gouvernements à verser au Fonds général d'affectation spéciale des contributions minimales obligatoires annuelles d'un montant de 10 000 dollars pour lui permettre de mener à bien ses activités ;
- c) D'exhorter les gouvernements en mesure de verser au Fonds général d'affectation spéciale un montant supérieur à la contribution minimale requise à le faire pour lui permettre d'élargir ses activités ;
- d) De convenir d'investir un montant de 2 millions de dollars, prélevé sur le Fonds général d'affectation spéciale, comme strict minimum d'investissement ;
- e) De prier le Bureau de créer un groupe de travail pour envisager de nouvelles méthodes et modalités plus efficaces de mobilisation des ressources ;
- f) De prier son Président d'adresser aux États membres des rappels périodiques leur demandant de verser leurs contributions ;
- g) D'utiliser les intérêts du Fonds général d'affectation spéciale ainsi que le solde du principal qui n'est pas investi pour financer ses activités ainsi que le coût des réunions du Bureau et de ses sessions ordinaires, et de prier le secrétariat de présenter des propositions concernant ces utilisations, qui devront être préalablement approuvées par le Bureau ;
- h) De convenir que le Fonds général d'affectation spéciale devrait continuer d'être géré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement tant que le secrétariat de la Conférence restera au sein de cette organisation ;
- i) De prier le secrétariat de continuer de lui faire rapport, pendant ses sessions, sur la situation et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale ;
- j) D'exprimer ses remerciements au Programme des Nations Unies pour l'environnement et de prier instamment la Directrice exécutive de continuer de lui fournir un appui.

B. Efforts de mise en œuvre de la décision 13/4

6. Depuis l'adoption de la décision 13/4, des efforts ont été faits pour encourager les États membres à verser leurs contributions au Fonds général d'affectation spéciale. Lors de plusieurs sessions de la Conférence, des inquiétudes ont été soulevées quant à la persistance de la plupart des États membres à ne pas verser de contributions au Fonds, qui continue d'empêcher la Conférence de mener à bien ses activités. Les États membres ont été vivement priés de régler leurs arriérés de contribution et de se mettre en rapport avec toutes les autorités nationales compétentes afin de veiller à ce que les contributions annuelles dues au Fonds soient réglées en temps voulu.

7. À sa dix-septième session, tenue à Durban en 2019, la Conférence a vivement engagé les pays à accélérer la mise en œuvre de la décision 13/4, dans laquelle elle exhortait les Parties qui n'avaient pas encore versé leurs contributions à s'acquitter d'urgence de leurs obligations et à fournir des ressources additionnelles au Fonds général d'affectation spéciale. La Conférence a également, lors de cette dix-septième session, engagé les pays à ériger en priorité et à prévoir dans les programmes et budgets, selon qu'il convient, les contributions au Fonds général d'affectation spéciale.

8. La Conférence a invité le secrétariat à assurer une notification rapide aux États membres s'agissant de leurs contributions au Fonds général d'affectation spéciale, pour allouer un temps suffisant aux procédures internes de paiement. Le secrétariat de la Conférence a continué d'engager des discussions bilatérales avec les pays pour assurer le paiement des contributions dues au Fonds.

II. Annonces de contributions et contributions au Fonds général d'affectation spéciale

9. Les contributions des pays au Fonds général d'affectation spéciale sont enregistrées sur la base des annonces de contributions qu'ils ont faites. Après avoir annoncé leurs contributions, les pays reçoivent un avis de recouvrement émis par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui assure le secrétariat. Or, très peu de pays annoncent des contributions au Fonds général d'affectation spéciale.

10. Comme décidé lors de la treizième session et réitéré lors des sessions ultérieures de la Conférence, le secrétariat envoie régulièrement aux États membres des lettres leur rappelant de verser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale, mais la plupart d'entre eux n'y donnent pas suite et ceux qui répondent et promettent de régler leurs arriérés ne tiennent pas parole.

11. On notera que quelques États membres qui n'avaient précédemment pas contribué au Fonds général d'affectation spéciale sont parvenus à acquitter leurs arriérés au cours de la période considérée. Toutefois, malgré les appels continus de la Conférence et les rappels du secrétariat, plusieurs États membres n'ont toujours versé aucune contribution au Fonds depuis l'adoption de ladite décision par la Conférence à sa treizième session. Il s'agit là d'un problème majeur pour le secrétariat, sur lequel la Conférence doit se pencher.

12. Des impayés d'un montant de 2,1 millions de dollars avaient déjà dû être comptabilisés en pertes en 2010. En juin 2022, le total des arriérés accumulés entre 2010 et 2022 s'élève à 3 704 098 dollars. La Conférence devrait prendre une décision concernant ces arriérés non réglés.

III. Situation du Fonds général d'affectation spéciale

13. Pour donner suite à la décision 13/4, la mise en œuvre des activités de la Conférence est financée par les intérêts générés par le Fonds d'affectation spéciale et la partie du capital qui n'est pas investie. Toutefois, les intérêts perçus sur le Fonds d'affectation spéciale et les contributions reçues au cours de la période considérée ayant été minimaux, cette approche n'est plus viable pour la mise en œuvre des activités de la Conférence.

14. Les contributions reçues des États membres en 2019–2021 se sont élevées à 908 325 dollars, les intérêts générés par le Fonds d'affectation spéciale au cours de la même période représentant 112 415,21 dollars. Le montant total des recettes pour l'exercice biennal 2019–2021 s'est donc élevé à 1 020 740,21 dollars.

15. Durant la période considérée, un appui financier limité a été reçu des partenaires de développement pour couvrir le coût d'une partie des activités entreprises. La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement a continué de mettre des ressources à disposition, dans le cadre de plusieurs projets exécutés par le Programme, afin de couvrir le coût de certaines activités ayant trait à la Conférence.

16. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui assure le secrétariat de la Conférence, continue de gérer le Fonds d'affectation spéciale, lequel fait l'objet d'un audit en même temps que d'autres fonds d'affectation spéciale du Programme. L'audit le plus récent n'a donné lieu à aucune recommandation à l'attention de la Conférence. Toutefois, le niveau élevé des contributions impayées du Fonds d'affectation spéciale, accumulées depuis l'année 2010, soulève des préoccupations. Le secrétariat a été prié de collaborer étroitement avec les États membres pour faire en sorte que ces arriérés soient payés.

17. Les résultats financiers provisoires de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 ainsi que de la période allant de janvier à juin 2022, et le rapport d'affectation des intérêts au 31 décembre 2021 figurent dans les annexes I et II de la présente note. L'état des contributions des États membres au Fonds général d'affectation spéciale au 30 juin 2022 figure dans l'annexe III.

IV. Éléments que la Conférence devra examiner à la reprise de sa dix-huitième session

18. Les contributions impayées par les États membres continuent de s'accumuler, les arriérés s'élevant à 3 704 098 dollars pour la période allant de 2010 à juin 2022. Ces arriérés ne peuvent pas continuer à figurer tous les ans dans les livres du Fonds général d'affectation spéciale sans indication de la date à laquelle ils seront réglés. Comme indiqué plus haut, le secrétariat a été chargé par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies de collaborer étroitement avec les États membres pour faire en sorte que ces arriérés soient payés.

19. Selon les statuts, les contributions au Fonds doivent être annoncées à chaque session ordinaire de la Conférence. Lors de la reprise de la dix-huitième session, les États membres qui ont des arriérés de paiement sont invités à présenter des propositions concernant la manière dont ils entendent régler ces arriérés, et le secrétariat est invité à veiller à la mise en œuvre de ces propositions.

20. La Conférence est invitée à donner de nouvelles orientations concernant les contributions au Fonds d'affectation spéciale, par exemple en adoptant une décision exigeant de tous les États membres qu'ils procèdent à l'avenir à l'annonce formelle de leurs contributions au Fonds à chacune des sessions ordinaires.

21. La Conférence est invitée à prendre à la reprise de sa dix-huitième session toute autre décision appropriée qui encouragera tous les États membres à s'acquitter de leurs obligations en matière de contributions au Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence.

Annexe I

Interim statement of financial performance for the year ended 31 December 2021, as well as for the period from January to June 2022




1000/32AML - TF African Ministerial Cf Ent AMCEN
 M11-32AML-000002 - AM50104087 (Sub-project of CP50101008) -
 Donor: 1400000020 - GROUP OF SPONSORS
 Interim Certified Financial Statements (EMIS - Umoja) for the period ended 30 June 2022
 (Expressed in US dollars)

	<u>Cumulative to 31 December 2021</u>	<u>For the period from 01 January 2022 to 30 June 2022</u>	<u>Cumulative to 30 June 2022</u>
Income			
Contributions received	4,768,785.37	207,855.05	4,976,640.42
Transfers from/(to) Grant ^a	(100,000.00)	-	(100,000.00)
Total Income	4,668,785.37	207,855.05	4,876,640.42
Expenditures			
Staff and other personnel cost	58,616.61	28.13	58,644.74
Equipment, Vehicles and Furniture	81.07	3,230.00	3,311.07
Contractual Services	18,727.43	19,675.80	38,403.23
Travel	950,893.26	110,854.84	1,061,748.10
Transfers and Grants	-	-	-
General Operating and Other Direct Costs	588,707.48	-	588,707.48
Total direct expenditures	1,617,025.85	133,788.77	1,750,814.62
Indirect Support Costs (United Nations) ^b	210,213.25	17,392.54	227,605.79
Total indirect support costs	210,213.25	17,392.54	227,605.79
Total expenditures	1,827,239.10	151,181.31	1,978,420.41
Net excess/(shortfall) income over expenditure	2,841,546.27	56,673.74	2,898,220.01
Exchange rate (loss)/gain	(8,495.73)	-	(8,495.73)
Available Balance	2,833,050.54	56,673.74	2,889,724.28


^a Transfer out to grant R1-32NF1-000156


^b Indirect Support Costs (United Nations) has been manually adjusted in lieu of pending full PSC batch run.

Certified by:	 Stephen Ndeti Fund Management Officer UN Environment Programme	Date: 11/08/2022
Cleared by:	 Miriam Nanyonga Chief, Financial Management Services BUDGETS SECTION Budget and Financial Management Service	Date: 09/08/22
Approved by:	Kathleen Creavalle Chief, Financial Management Services UN Environment Programme	Date: _____

Annexe II

Interest allocation report as at 31 December 2021

 AM50101087 (Sub-project of CP50101088) - Donor: 1400000030 - GROUP OF SPONSORS Interest allocation report as at 31 December 2021 Fund: 32AML			
Grant	M1-32AML-000002 [IMIS Project Code 2J17]		
Agreement Contribution	4,248,525.44		
Agreement Period	2013-2026		
Period of allocation	Average proportion of grant cash balance in fund over the allocation period	Interest Income from Cash Main Pool attributable at fund level (including unrealized gains/losses)	Interest Income from Cash Main Pool attributable at grant level (including unrealized gains/losses)
2013	100.00%	118,065.68	118,065.68
2014	100.00%	20.24	20.24
2nd Half of 2015	97.95%	4,247.22	4,160.13
1st Half of 2016	98.92%	20,164.80	19,947.34
2nd Half of 2016	98.36%	1,391.50	1,368.70
1st Half of 2017	97.86%	16,893.26	16,531.93
2nd Half of 2017	97.26%	17,368.93	16,893.12
1st Half of 2018	96.44%	18,572.96	17,911.49
2nd Half of 2018	95.27%	30,847.23	29,388.66
1st Half of 2019	94.44%	36,533.44	34,503.04
2nd Half of 2019	93.22%	28,610.73	26,669.92
1st Half 2020	91.97%	37,689.03	34,662.84
2nd Half 2020	91.57%	6,273.99	5,745.08
1st Half 2021	91.67%	2,328.43	2,134.43
2nd Half 2021	91.77%	979.59	898.93
Total		339,987.83	328,901.53

Approved by:  Miriam Nanyonga Chief of Financial Reporting Unit BFMS, Management Service	Date: 07/08/22
--	----------------

Annexe III

Status of member States' contributions to the general trust fund as at 30 June 2022

General Trust Fund for the African Ministerial Conference on the Environment (32AML)

Status of contributions as at 30 June 2022

(United States dollars)

	Country	Total minimum annual contributions from year 2010 to 2022	Contributions received in 2010	Contributions received in 2011	Contributions received in 2012	Contributions received in 2013	Contributions received in 2014	Contributions received in 2015	Contributions received in 2016	Contributions received in 2017	Contributions received in 2018	Contributions received in 2019	Contributions received in 2020	Contributions received in 2021	Contributions received in 2022	Total contributions received	Unpaid balance
1	Algeria	120 000					40 000		19 970	10 000	20 030					90 000	30 000
2	Angola	120 000					40 000	10 000				40 000				90 000	30 000
3	Benin	120 000								9 764		90 428				100 193	19 807
4	Botswana	120 000		10 026		20 000	10 000	10 000							10 000	60 026	59 974
5	Burkina Faso	120 000		6 540	5 646	5 858										18 044	101 956
6	Burundi	120 000				573										573	119 427
7	Cameroon	120 000														0	120 000
8	Cabo Verde	120 000														0	120 000
9	Central African Republic	120 000														0	120 000
10	Chad	120 000														0	120 000
11	Comoros	120 000														0	120 000
12	Congo	120 000								19 476						19 476	100 524
13	Côte d'Ivoire	120 000						50 000		548						50 548	69 452
14	Democratic Republic of the Congo	120 000			10 000											10 000	110 000
15	Djibouti	120 000														0	120 000
16	Egypt	120 000		10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		20 000		10 000		20 000		100 000	20 000
17	Equatorial Guinea	120 000											100 000			100 000	20 000
18	Eritrea	120 000														0	120 000
19	Ethiopia	120 000						40 000	0	30 000		10 000	10 000			90 000	30 000
20	Gabon	120 000		10 075								77 561				87 636	32 364
21	Gambia	120 000		500	500		3 000	6 000								10 000	110 000
22	Ghana	120 000							30 000	30 000	10 000	28 320		1 636		99 956	20 044
23	Guinea	120 000				30 000										30 000	90 000
24	Guinea-Bissau	120 000										7 000				7 000	113 000

	Country	Total minimum annual contributions from year 2010 to 2022	Contributions received in 2010	Contributions received in 2011	Contributions received in 2012	Contributions received in 2013	Contributions received in 2014	Contributions received in 2015	Contributions received in 2016	Contributions received in 2017	Contributions received in 2018	Contributions received in 2019	Contributions received in 2020	Contributions received in 2021	Contributions received in 2022	Total contributions received	Unpaid balance
25	Kenya	120 000		10 000		10 000		10 000		50 000		20 000				100 000	20 000
26	Lesotho	120 000			9 975	20 000	10 000	10 000	10 000							59 975	60 025
27	Liberia	120 000				19 950				30 000		24 753				74 703	45 297
28	Libya	120 000														0	120 000
29	Madagascar	120 000		9 074					30 825	51 320			10 000			101 219	18 781
30	Malawi	120 000											4 603			4 603	115 397
31	Mali	120 000		10 508								9 375				19 883	100 117
32	Mauritania	120 000												108 669		108 669	11 331
33	Mauritius	120 000	17 732	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	20 000		10 000	10 000	10 000		127 732	-7 732
34	Morocco	120 000		9 681	10 040		10 000	9 906	10 059	10 000		10 000	10 993	20 000	10 000	110 679	9 321
35	Mozambique	120 000		10 000	10 000	10 000	10 000			10 000		20 000	10 000			80 000	40 000
36	Namibia	120 000			10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		10 000			80 000	40 000
37	Niger	120 000														0	120 000
38	Nigeria	120 000				40 000										40 000	80 000
39	Rwanda	120 000		10 000		10 000	20 000	10 000		20 000	10 000	20 000		15 025		115 025	4 975
40	Sao Tome and Principe	120 000														0	120 000
41	Senegal	120 000														0	120 000
42	Seychelles	120 000	50 000	10 000	10 000							30 000				100 000	20 000
43	Sierra Leone	120 000				10 000	30 000	20 312	9 980	9 708						80 000	40 000
44	Somalia	120 000														0	120 000
45	South Africa	120 000		10 000		110 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		200 000	-80 000
46	South Sudan	120 000														0	120 000
47	Sudan	120 000														0	120 000
48	Swaziland/eSwatini	120 000		20 000	10 000		20 000						40 000			90 000	30 000
49	Togo	120 000				20 000										20 000	100 000
50	Tunisia	120 000		10 000		10 000	10 000	10 000		20 000	10 000					70 000	50 000
51	Uganda	120 000	10 000	10 000											100 000	120 000	0
52	United Republic of Tanzania	120 000											89 962			89 962	30 038
53	Zambia	120 000														0	120 000
54	Zimbabwe	120 000	10 000						5 000	5 000						20 000	100 000
	Total	6 480 000	87 732	166 404	96 161	346 382	243 000	226 218	145 834	365 816	70 030	417 437	210 993	279 895	120 000	2 775 902	3 704 098
	Number of countries making contributions		4	17	11	17	15	15	11	19	6	16	9	9	3	39	